

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

Séance du 31 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mars à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 25 mars 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	44
VOTANTS	50

CONVOCAATION

Datée	Du 25/03/22
Affichée	du 25/03/22

OBJET

Demande de subvention de  
l'Association Super Biche

Monsieur Didier COUSIN a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Christophe CHEBASSIER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Pierre GOUEDARD, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Nadège TROUILLET, Pascal GUEUGNON, Charlène RENARD, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

**Pouvoirs :** Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Nathalie RIBAUULT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Philippe VAN-HOORNE a donné pouvoir à Pascal GUEUGNON  
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPIER  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET

**Représentés :** Sylvie MOLERO représentée par Christophe CHEBASSIER  
Philippe CROTEAU représenté par Pierre GOUEDARD  
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

**Absent excusé :** Dominique NETZER

**Absents :** Pascal SUARD  
François HUREL  
Fleur GOSSELIN  
Marie-José MARTIN

Acte rendu exécutoire après  
publication le 07 avril 2022

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur DELAVALLÉE Vice-Président délégué au Tourisme et à la Présence Culturelle informe les membres du Bureau avoir reçu une demande de subvention de 10 000 € de l'association Super Biche pour l'organisation de leur Biche Festival, ainsi que la mise à disposition de la Ferme de Rai.

Association qui a pour objet l'organisation d'évènements (festival, concerts, ateliers, rencontres diverses) et pour vocation de promouvoir la musique actuelle dans l'Orne, en région Normandie.

Un festival de musiques au milieu de la nature sur trois jours avec une programmation musicale pop, rock, électro, des animations artistiques et sportives autour d'ateliers pour toute la famille.

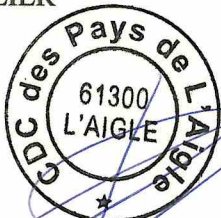
Ce festival a lieu sur trois jours, du 10 au 12 juin 2022, en sera à sa 7<sup>ème</sup> édition et sera un véritable temps fort d'attractivité du territoire, avec pour ambition de s'inscrire durablement comme un rendez-vous ornaïen annuel de référence.

Le Biche Festival c'est 5 000 festivaliers consommant local venant de toute la France, 25 artistes live, une programmation de qualité focalisée sur la promotion de la scène émergente.

Acte rendu exécutoire après  
publication le 07 avril 2022

- Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2022-02-03-036 du Conseil Communautaire en date du 03 février 2022 portant adoption du budget 2022,
- Considérant l'instruction du dossier de demande de subvention,
- Considérant l'avis favorable des Vice-Présidents,

Le Président,  
Jean SELLIER



Le Conseil, après en avoir délibéré:

- **OCTROIE** une subvention de 10 000 € à l'association Super Biche pour le 7<sup>ème</sup> Biche Festival
- **OCTROIE** la mise à disposition de la Ferme de Rai
- **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2022

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.